

Comité d'animation du Conseil de quartier Triangle d'Or

2 février 2022

Ordre du jour

01 Budgets

02 Actualité des
chantiers

03 PLU

01

Budgets

Budget 2022 du Conseil de quartier

Chaque Conseil de quartier dispose de 2 budgets :

- **8.264 € en investissement**
- **3.302 € en fonctionnement**



- Le ou les projets à financer sur les deux budgets doivent être transmis par le comité d'animation dans les prochaines semaines
- Il n'est pas possible de reporter les budgets d'une année sur l'autre.

Budget participatif 2022

Parmi les 50 projets déposés

- « Sécuriser la traversée des piétons au carrefour Quentin Bauchart / Marceau » :
- « Dos d'âne rue Clément Marot »
- « Ralentisseur rue Pierre Charron »
- « Un revêtement adapté pour les vélos sur les Champs-Élysées »

Le projet de création de refuge piétons avenue George V (en complément de celui créé l'an dernier) est en cours d'études dans le cadre du budget participatif 2021.

La recevabilité et la faisabilité des projets sont désormais en cours d'expertise par les services techniques.

02

Actualité des chantiers

Chantiers en cours sur la voie publique

- **Traversées piétonnes des Champs-Élysées**

- Travaux en cours jusqu'au 22 février 2022
- Priorité donnée aux passages utilisés par les élèves de l'école Robert Estienne

- **Rue aux écoles** Robert Estienne

- Les services techniques ont écrit aux copropriétés de la rue pour connaître leurs besoins de stationnement.

- **Zone 30 km/h** secteur Christophe Colomb

- Les travaux consistent en la création de double-sens cyclables, stationnement vélo en amont des carrefours,
- Fin des travaux prévue pour le 30 avril 2022

- **Climespace**

- Place de la Reine Astrid & avenue Montaigne jusqu'au 11 février

- **Enedis**

- Rue Christophe Colomb : jusqu'au 30 avril

03

Révision du Plan Local d'Urbanisme

La concertation est ouverte

- Elle porte sur le programme d'aménagement et de développement durables, c'est-à-dire les **grandes orientations de l'urbanisme** pour la ville de demain.
- Modalités de dépôt des observations **jusqu'au 1er avril 2022** :
 - sur le site idee.paris.fr
 - registre en **mairie**



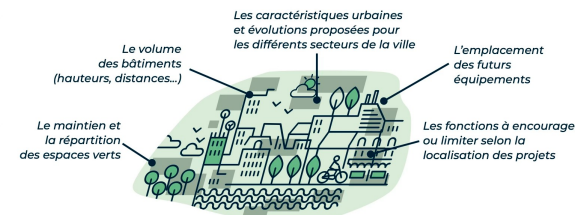
Qu'est-ce que le Plan local d'urbanisme ?

Le Plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui régit l'occupation des sols.

Il détermine les règles de construction applicables à toute la ville tout en identifiant les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés.

Il fixe des objectifs pour tous, particulièrement en matière d'aménagement, pour les années à venir, dans une perspective de développement durable.

Et plus précisément... il définit à l'échelle de Paris :



Un document stratégique constitué de pièces opposables

Certains documents sont dits « opposables aux projets » : c'est-à-dire qu'ils peuvent empêcher juridiquement la réalisation de certains projets qui ne seraient pas conformes au Plan local d'urbanisme.

Merci